



CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022 DE PRO SILVA FRANCE

À tous les adhérents de Pro Silva France,

Vous êtes conviés à notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu
**Samedi 1^{er} octobre 2022 de 17h30 à 19h dans la salle
des fêtes de Combres (Eure-et-Loir) –
AG en présentiel**

Chers amis,

L'assemblée générale ordinaire de Pro Silva France se tiendra cette année le **samedi 1^{er} octobre 2022 à Combres dans la salle des fêtes, en Eure-et-Loir (28480)**.

C'est toujours un moment fort et important de la vie de notre association, qui nous permet de nous retrouver, d'échanger, de profiter des expériences des uns et des autres, de se former, de progresser ensemble.

Nous avons la chance d'être accueilli, en marge de cette AG, par toute l'équipe de Bois Landry avec un programme très riche (programme de la tournée : [cliquez ICI](#)).

Pour ceux qui pourraient rester le dimanche matin, les visites se prolongeront en Forêt de Bellême.

Si vous n'êtes pas disponible pour cette Assemblée Générale, nous vous demandons de **faire parvenir votre pouvoir** à l'un des membres du Conseil d'Administration (bulletin d'inscription et pouvoir, ainsi que liste : [cliquez ICI](#)). Nous avons besoin de tous les pouvoirs possibles, pour pouvoir valider les décisions prises en AG. **Merci de nous renvoyer vos bulletins d'inscription ou vos pouvoirs au plus tôt ; et au plus tard pour le lundi 26 septembre 2022.**

Sincères salutations,

*Evrard de Turckheim,
Président de Pro Silva France*



CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022 DE PRO SILVA FRANCE

Lieu et horaires de l'Assemblée Générale ordinaire 2022 :

Salle des fêtes de Combres (Place de l'Eglise 28480 COMBRES) le samedi 1^{er} octobre 2022 à 17h30.

Lieu de rdv : [Cliquez ICI](#)

Ordre du jour :

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2022 (en présentiel) est le suivant :

- 1° Approbation **du PV du CA du 04/04/2022** ;
- 2° Présentation et approbation du **rapport moral** de l'exercice 2021/2022 ;
- 3° Présentation du **rapport financier et du budget** de l'exercice 2021/2022 - Approbation et quitus au Trésorier ;
- 4° Actions à suivre (formations, groupes régionaux, site, lettre PSF, Askafor, FIE, label bas-carbone, carbon forest, films, dialogue 6 ONG, recrutements, financements, projet MOOC européen...)
- 5° **Prévisionnel et cotisations** pour la période octobre 2022 – octobre 2023 ;
- 6° Renouvellement du conseil d'administration (rééligibles à la prochaine AG, Jacques Hazera, Pascal Yvon, Yves Vuilliot, Christophe Chauvin, Jean-Michel Guillier, Hubert Guillaies).
- 7° **Questions diverses.**

Les adhérents souhaitant mettre à l'ordre du jour d'autres questions sont priés d'en aviser le Président au plus tard 15 jours avant l'A.G.O.

Informations et rappels :

L'Assemblée Générale annuelle ordinaire est ouverte à tous (adhérents et partenaires). Toutefois le droit de vote est toujours limité aux seuls adhérents « membres actifs » ou « donateurs », à jour de cotisation pour la période en cours (octobre 2021 / octobre 2022).

Pour participer à l'Assemblée Générale en présentiel, il faut obligatoirement s'inscrire en renvoyant le bulletin ci-joint avant le 26 septembre 2022 ([cliquez ICI](#)).

Les personnes absentes ou excusées sont priées de bien vouloir renvoyer un **pouvoir** grâce au **bulletin d'inscription ci-joint**, au bénéfice de l'un des membres du Conseil d'Administration présent le jour de l'AGO ([cliquez ICI](#)), **avant le 26 septembre 2022 également**. Nous avons besoin d'un maximum d'adhérents présents ou représentés.

Merci